

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix sept avril deux mille dix huit, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Katy BESSON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Gabriel BARDO, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absent représenté : Alain PRIET (procuration à P. Vidal).

Absent : Stéphane MAGRENON (arrivé à 20h20 pour l'affaire n° 2).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Marie-Luce Fleury est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire indique que le département a attribué pour l'aménagement des bords du lac du parc Raymond Vignes (bancs et matériel sportif) une subvention de 4 682,10 € représentant 30 % du montant hors taxes de l'opération limitée à 15 607,00 €.



FINANCES

Affaire n° 1 : emplacement réservé n°3 / acquisition terrain DULAC / plaine de sports « Le Gourbaud »

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve l'acquisition à l'indivision DULAC, dans le cadre de la réalisation de l'objectif poursuivi par la commune, de la parcelle AR 148 d'une superficie totale de 4 425 m² sise au lieudit « Le Gourbaud » au prix de 100 668,75 € (cent mille six cent soixante huit euros et soixante quinze centimes),
- ✚ désigne Maître Thierry Gilbert, notaire associé à Royan (17200), pour établir l'acte de vente entre les parties,
- ✚ donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer les actes translatifs de propriété des parcelles concernées au nom de la commune et tous documents se rapportant à cette affaire,
- ✚ inscrit la dépense correspondante au compte 2111 du budget primitif.



**Affaire n° 2 : établissement public foncier / acceptation cession terrain SCI Saint-Palais-sur-Mer /
Maine Gaudin – rue du Logis**

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, Gabriel Bardo) :

- ✚ approuve le projet de construction proposé par la SCI Saint-Palais-sur-Mer,
- ✚ accepte la cession par l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à la SCI Saint-Palais-sur-Mer des parcelles suivantes, dans la perspective de la réalisation du projet indiqué :

Section	N°	Lieudit	Surface
AT	978	Maine Gaudin	00 ha 19 a 15 ca
AT	979	Maine Gaudin	00 ha 02 a 02 ca
AT	980	Maine Gaudin	00 ha 01 a 78 ca
AT	981	Maine Gaudin	00 ha 02 a 38 ca
AT	982	Maine Gaudin	00 ha 02 a 19 ca
AT	983	Maine Gaudin	00 ha 02 a 89 ca
AT	984	Maine Gaudin	00 ha 01 a 41 ca
AT	985	Maine Gaudin	00 ha 01 a 29 ca
AT	986	Maine Gaudin	00 ha 01 a 37 ca
AT	987	Maine Gaudin	00 ha 02 a 19 ca
AT	988	Maine Gaudin	00 ha 01 a 74 ca
AT	989	Maine Gaudin	00 ha 01 a 56 ca
AT	990	Maine Gaudin	00 ha 01 a 68 ca
AT	991	Maine Gaudin	00 ha 02 a 32 ca
AT	992	Maine Gaudin	00 ha 02 a 55 ca
AT	993	Maine Gaudin	00 ha 00 a 18 ca
AT	994	Maine Gaudin	00 ha 00 a 17 ca
AT	995	Maine Gaudin	00 ha 00 a 17 ca
AT	996	Maine Gaudin	00 ha 00 a 18 ca
AT	997	Maine Gaudin	00 ha 00 a 17 ca
AT	998	Maine Gaudin	00 ha 00 a 18 ca
AT	999	Maine Gaudin	00 ha 00 a 17 ca
AT	1000	Maine Gaudin	00 ha 00 a 17 ca
AT	1001	Maine Gaudin	00 ha 00 a 18 ca
AT	1002	Maine Gaudin	00 ha 00 a 13 ca
AT	1003	Maine Gaudin	00 ha 00 a 13 ca
AT	1004	Maine Gaudin	00 ha 00 a 13 ca
AT	1005	Maine Gaudin	00 ha 00 a 18 ca
AT	1006	Maine Gaudin	00 ha 00 a 17 ca
AT	1007	Maine Gaudin	00 ha 00 a 17 ca
AT	1008	Maine Gaudin	00 ha 00 a 18 ca
AT	1009	Maine Gaudin	00 ha 11 a 65 ca
AT	1010	Maine Gaudin	00 ha 02 a 59 ca

- ✚ consent à la signature par l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine d'un acte authentique de vente à la SCI Saint-Palais-sur-Mer à hauteur de 480 000 € TTC (quatre cent quatre vingt mille euros) pour les parcelles précitées et aux fins de l'opération sus indiquée.



**Affaire n° 3 : raccordement au réseau public de distribution / « Le Spot » et la salle de cinéma /
conventions Enedis**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature des conventions à intervenir aux prix de 18 664,19 € TTC (dix huit mille six cent soixante quatre euros et dix neuf centimes) et 1 976,51 € TTC (mille neuf cent soixante seize euros et cinquante et un centimes) pour le raccordement au réseau public de distribution concernant « Le Spot » et sa salle de cinéma, et toutes pièces s'y rapportant.



CULTURE EVENEMENTIEL

Affaire n° 4 : « Saint-Palais Parade » / convention de mécénat

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature des conventions à intervenir pour le festival « Saint-Palais parade » et toutes pièces s'y rapportant.



ENFANCE – JEUNESSE

Affaire n° 5 : CARA / schéma communautaire intégration des familles / fiches actions / convention de partenariat

AFFAIRES GENERALES

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de la convention de partenariat faveur de l'intégration des familles dans leur environnement avec la communauté d'agglomération Royan atlantique et toutes pièces s'y rapportant.



AFFAIRES GENERALES

Affaire n° 6 : demande de surclassement démographique

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ sollicite auprès de la préfecture le surclassement démographique de la commune de Saint-Palais-sur-Mer dans la catégorie des communes de 20 000 à 40 000 habitants,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tout acte ou document relatif à cette demande.



Affaire n° 7 : mise en commun des moyens / convention de mise à disposition d'un relais radio numérique / Vaux-sur-Mer et Saint-Palais sur-Mer

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve le projet de convention de mise à disposition d'un relais radio numérique entre la ville de Saint-Palais-sur-Mer et la ville de Vaux-sur-Mer,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.



Affaire n° 8 : installation temporaire d'équipement radio / convention Syndicat des eaux de la Charente-Maritime et Saint-Palais sur-Mer

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de la convention entre le Syndicat des eaux et la ville de Saint-Palais-sur-Mer pour l'installation d'un relais radio numérique et de son antenne au bénéfice des services de la police municipale de Saint-Palais-sur-Mer et de Vaux-sur-Mer et toutes pièces s'y rapportant.



RESSOURCES HUMAINES

Affaire n° 9 : création d'un poste supplémentaire / emploi saisonnier

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ ajoute la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (indice brut 347) pour la période du 27 juin au 21 septembre 2018 afin de permettre l'accueil et la surveillance des expositions au vieux clocher.



Affaire n° 10 : recrutement travailleur handicapé / catégorie C

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise le maire à recruter un travailleur handicapé dans les conditions fixées par l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20 h 55.

